

**Proposition d'attribution de dotations
de fonctionnement complémentaires
pour 2018 aux collèges publics**

Rapport n° CP/2018/016

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à des besoins complémentaires.

Ce rapport répond en grande partie à l'axe 2 du rapport "Plan Actions éducatives et Collèges" du 20 mars 2017, concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

1. Proposition de régularisation de la dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" 2018 aux collèges Lezay Marnésia de Strasbourg et Nelson Mandela d'Illkirch

La dotation "autres dépenses" couvre les frais d'achat de petit matériel, du matériel EPS, des frais téléphoniques et postaux, des fournitures administratives, des taxes et des frais de déplacement.

Elle est calculée à partir du nombre d'élèves communiqué par le Rectorat au mois d'octobre et en application du point élève défini de la façon suivante :

- Enseignement général : 1 point par élève
- SEGPA, ULIS, ALLOPHONES : 1,5 points par élève

Cette dotation s'élève à 62 € le point par élève.

La dotation notifiée au collège Lezay Marnésia pour l'exercice 2018, calculée sur la base d'un effectif de 535 élèves représentant 578 points (449 élèves à 1 point et 86 élèves à 1,5 points), s'élève à 35 836 €.

Or, l'effectif pour l'année scolaire 2017/2018 est de 558 élèves représentant 610 points (454 élèves à 1 point et 104 élèves à 1,5 points).

Par ailleurs, une section UPE2A a été ouverte en décembre 2017 au collège Nelson Mandela d'Illkirch en vue de l'accueil de 24 élèves allophones. Selon les critères de calcul retenus

par le Département, le montant de la dotation "autres dépenses" est révisé à hauteur de 2 232 €, soit 36 points multipliés par 62 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges suivants un complément de dotation pour un montant global de 4 216 €, réparti comme suit :

- STRASBOURG Lezay Marnésia : 1 984 €,
- ILLKIRCH Nelson Mandela : 2 232 €.

2. Proposition d'attribution de dotation de fonctionnement complémentaire au collège Foch de Strasbourg au titre des frais de transport des élèves vers les installations sportives

Dans le cadre des compétences obligatoires, le Département met à disposition des collèges publics les installations sportives nécessaires pour la pratique des programmes pédagogiques d'éducation physique et sportive.

Le collège Foch de Strasbourg ne disposant pas d'installations sportives suffisantes pour l'ensemble des élèves, il se voit dans l'obligation de louer des installations sportives nécessitant des transports.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Foch une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 4 000 € au titre de l'année scolaire 2017/2018, afin de lui permettre de faire face à cette dépense supplémentaire.

3. Proposition d'attribution de dotation de fonctionnement complémentaire au collège Bastberg de Bouxwiller pour couvrir les frais supplémentaires liés à l'organisation du service de restauration durant les travaux de restructuration de la demi-pension.

La demi-pension du collège Bastberg de Bouxwiller héberge les collégiens et également les lycéens demi-pensionnaires du Lycée Adrien Zeller de Bouxwiller.

Les travaux de restructuration de cette demi-pension sont prévus durant la période du 8 mars 2018 au 31 août 2018.

Durant cette période, le service de restauration sera organisé dans la salle du centre culturel mise à disposition par la Ville de Bouxwiller moyennant le versement d'un loyer mensuel de 1 000 € et des charges de fonctionnement. Le Lycée Jean Monnet de Strasbourg a été retenu pour assurer la télérestauration des repas.

Cette organisation occasionne des frais supplémentaires pour le collège estimés à 63 137 €. Ces dépenses comprennent la location d'un véhicule spécifique, l'assurance, les équipements de restauration complémentaires, la location et les fluides de la salle, les travaux de raccordement électrique et eau pour la cuisine provisoire. Elles sont réparties entre la Région et le Département de la manière suivante :

- 31 562 € par la Région,
- 31 575 € par le Département (dont 14 000 € pour les travaux de raccordement électrique et eau).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Bastberg de Bouxwiller une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 17 575 € pour lui permettre de couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'organisation du service de restauration durant les travaux de restructuration de la demi-pension (un montant de 14 000 € est pris en charge directement par le Département pour les frais de raccordement électrique et eau).

4. Proposition de dotation exceptionnelle de fonctionnement complémentaire pour le collège de l'Eichel de Diemeringen au titre des frais de transport des élèves vers le Conservatoire de Sarreguemines

Dans le cadre de l'enseignement musical, le collège de Diemeringen expérimente la continuité des classes-orchestres.

La motivation et l'assiduité d'élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} du collège de l'Eichel de Diemeringen ont permis leur inscription en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM). Cet enseignement musical, enjeu phare pour ce territoire, nécessite une scolarisation partielle au conservatoire de Sarreguemines avec un déplacement le mercredi matin.

Les frais de scolarisation sont pris en charge par l'Education nationale et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

Concernant les dépenses liées au déplacement des élèves vers le conservatoire de Sarreguemines, le collège de l'Eichel sollicite une aide financière de 3 220 € pour couvrir les frais de transport en train de 8 élèves entre le collège et le conservatoire durant l'année scolaire 2017/2018.

Il est à noter que pour la rentrée scolaire 2018/2019, une réflexion est menée pour intégrer ce dispositif dans le cadre du schéma de développement culturel de l'Alsace Bossue qui est en cours de reconduction pour la période 2018/2020.

Dans cette attente et en conformité avec le Plan Actions éducatives et Collèges qui prévoyait le soutien au Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de l'Alsace Bossue jusqu'à fin 2017, il est proposé à la Commission Permanente de donner une suite favorable et de décider d'attribuer au collège de l'Eichel de Diemeringen une dotation de fonctionnement exceptionnelle de 3 220 € pour ces déplacements, uniquement pour l'année 2018.

5. Proposition d'attribution d'une dotation de fonctionnement complémentaire au collège du Bernstein de Dambach-la-Ville, dans le cadre du règlement conjoint du budget 2018 du collège

Le budget primitif 2018 du collège du Bernstein de Dambach-la-Ville n'a pas été voté par le conseil d'administration du collège réuni le 20 novembre 2017.

En application des alinéas e) et f) de l'article L. 421-11 du code de l'éducation, lorsque le budget n'est pas adopté dans les trente jours suivant la notification de la participation de la collectivité dont dépend l'établissement, le budget est réglé conjointement par la collectivité de rattachement et l'autorité académique. Il est alors transmis au représentant de l'Etat et devient exécutoire.

L'autorité académique et le Département du Bas-Rhin ont trouvé un accord pour régler conjointement le budget du collège du Bernstein de Dambach-la-Ville. Il est ainsi proposé de verser au collège une dotation de fonctionnement exceptionnelle de 28 622 € pour couvrir les dépenses liées à l'acquisition d'équipements divers et les travaux financés par le collège au cours de l'exercice 2017 sur ses fonds propres alors qu'ils relèvent de la responsabilité du Département.

Il peut être précisé que la dotation de fonctionnement 2018 de ce collège reste à 0 €, selon les critères de calcul retenus par l'Assemblée plénière du 23 octobre 2017 pour les dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2018 (délibération n° CD/2017/051).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège du Bernstein de Dambach-la-Ville une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 28 622 € au titre du règlement conjoint du budget primitif 2018 du collège.

6. Proposition d'attribution de financements pour la réparation et l'acquisition d'équipements divers

Compte tenu des devis présentés, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation complémentaire pour les réparations et l'acquisition d'équipements spécifiques :

- DETTWILLER Tomi Ungerer réparation du lave-vaisselle de la demi-pension et acquisition d'équipements audio dans le cadre du projet "BYOD"	8 454,78 €
- LA BROQUE Frison-Roche réparation du lave-vaisselle et de la chambre froide de la demi-pension	2 678,99 €
- LA WALCK Val de Moder réparation de la chambre froide de la demi-pension	2 348,40 €
- SOUFFLENHEIM Albert Camus réparation de la chambre froide de la demi-pension	4 105,80 €
- STRASBOURG Jules Hoffmann acquisition de poteaux de volley-ball	564,00 €

TOTAL 18 151,97 €

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 5 février 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	10 500 000,00 €	10 500 000,00 €	75 784,97 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 75 784,97 €, soit :

- 4 216 € au titre de la dotation complémentaire "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" de 2018 en faveur des collèges suivants :

- . STRASBOURG Lezay Marnésia : 1 984 € ;
- . ILLKIRCH Nelson Mandela : 2 232 € ;

- 4 000 € au collège Foch de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves vers les installations sportives durant l'année scolaire 2017/2018 ;

- 17 575 € au collège Bastberg de Bouxwiller pour couvrir les frais supplémentaires liés à l'organisation du service de restauration durant les travaux de restructuration de la demi-pension ;
- 3 220 € au collège de l'Eichel de Diemeringen pour couvrir les frais de transport des élèves inscrits en Classe à Horaires Aménagés Musique vers le Conservatoire de Sarreguemines durant l'année scolaire 2017/2018 ;
- 28 622 € au collège du Bernstein de Dambach la Ville au titre du règlement conjoint du budget primitif 2018 ;
- 18 151,97 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition des équipements spécifiques des collèges suivants :
 - . DETTWILLER Tomi Ungerer : 8 454,78 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension et acquisition d'équipements audio dans le cadre du projet "BYOD"),
 - . LA BROQUE Frison-Roche : 2 678,99 € (réparation de divers équipements de demi-pension),
 - . LA WALCK Val de Moder : 2 348,40 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension),
 - . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 4 105,80 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension),
 - . STRASBOURG Jules Hoffmann : 564 € (acquisition de poteaux de volley-ball).

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY